

Un lourd héritage

Lors de leur dernier congrès, les socialistes suisses ont à plusieurs reprises ovationné leur président sortant. Un témoignage de gratitude et d'émotion qui tranche avec le lourd héritage légué par Helmut Hubacher. En désignant à une large majorité le jeune Valaisan Peter Bodenmann, les délégués ont choisi un dirigeant talentueux, expérimenté et décidé, des qualités qui ne seront pas de trop pour mener une formation dont l'avenir n'est pas forcément rose.

Un lourd héritage en effet que celui laissé par l'habile politicien bâlois, passé maître dans l'art de maintenir l'unité d'un parti profondément divisé et spécialiste du coup de gueule médiatique. Mais son équilibrisme politique, ses petites phrases et sa présence constante au front de l'actualité n'ont pas compensé le réel effritement du PSS durant ses quinze ans de présidence. On peut même se demander si les qualités et le brillant du chef n'ont pas trop longtemps occulté les faiblesses de la troupe.

Quand Hubacher prend le gouvernement, il est à la tête du premier parti du pays, avec près de 25% des suffrages. Aux dernières élections fédérales de 1987 le PSS n'en recueille plus que 18,4%; en huit ans son électorat a fondu d'un quart. La situation n'est guère plus brillante dans les cantons puisqu'en quinze ans les socialistes perdent 11% de leurs sièges, avec des revers particulièrement lourds dans leurs citadelles alémaniques.

Certes le style Hubacher n'est pas seul et prioritairement en cause, même si ses rodомontades ont indisposé jusqu'à ses propres partisans: on pense notamment à sa manière d'apostropher des magistrats socialistes par le canal de la presse et à son arrogance dans la défense de la candidature Uchtenhagen pour le Conseil fédéral, qui n'a pas peu contribué à l'échec de la politicienne zurichoise. Les causes du déclin sont connues: la montée du tertiaire qui érode l'électorat ouvrier; l'amélioration des revenus et de la sécurité sociale qui relativise le noyau dur des revendications socialistes; la montée de l'extrême-gauche et des mouvements alternatifs qui affaiblit la

prétention hégémonique du PS à représenter la gauche helvétique; la concurrence écologiste enfin qui séduit cette nouvelle classe moyenne et sans l'appui de laquelle les socialistes ne peuvent espérer progresser. Sans parler de l'hypothèque que représente la participation aux exécutifs collégiaux fédéral et cantonaux.

En annonçant clairement la couleur, Peter Bodenmann a manifesté sa volonté de relever ces défis: plus question de coquetterie oppositionnelle qui conduirait les socialistes à se retirer du gouvernement, mais au contraire une participation critique qui n'exclut pas la mise en évidence des positions socialistes; une action centrée sur la politique sociale — le point fort de l'action socialiste — et le développement économique respectueux de l'équilibre écologique.

Reste à traduire ces intentions avec efficacité, une tâche ardue. Aujourd'hui, électeurs et électrices sont de moins en moins disposés à exprimer leur préférence partisane à l'aveugle ou par fidélité traditionnelle. S'il veut conquérir de nouveaux soutiens, le PSS doit convaincre. Bodenmann a diagnostiqué des compétences lacunaires, notamment en matière économique et dans la politique de sécurité, qu'il s'agit de combler rapidement.

Cette crédibilité et cette compétence reconnues devraient permettre au PSS de mordre sur un électorat plus large et de devenir le grand parti progressiste et populaire qu'il aspire à être. Dans cette entreprise, les difficultés sont d'abord internes. Les militants les plus actifs, sensibles aux soubresauts de l'actualité et réceptifs aux revendications des groupes marginaux, ont peine à se plier aux exigences d'une stratégie à long terme. Ainsi, lors du dernier congrès, la proposition a été émise d'une réduction de moitié des dépenses militaires au profit de l'AVS. Il s'agit là d'un slogan, non d'un programme politique; ce que citoyennes et citoyens attendent du PSS, c'est une conception cohérente de la sécurité et de la défense et des économies réalisables. A défaut, une telle proposition, certes pétillante, pourrait se révéler n'être qu'une baudruche. JD

La Banque cantonale vaudoise en porteur d'eau

(ag) Bien qu'elle ait la forme juridique d'une société anonyme, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, la Banque cantonale vaudoise est une institution de droit public: son statut est régi par la loi. Ainsi le président du conseil d'administration est désigné directement par le Conseil d'Etat, agissant comme autorité et non comme actionnaire.

Cette relation impliquerait que soit tenu un langage autre que celui de la déformation professionnelle de l'institution bancaire. Or Raymond Junod, président sortant, a prononcé une allocution très typique du retournement des rapports Etat-banque. Le représentant de l'Etat est utilisé comme porte-parole de la place financière contre l'activité gouvernementale. Le sujet traité était en effet l'Etat et la place financière (publié dans *Reflets*, avril 1990; les citations sont en italique).

Un rapide bilan

L'inventaire des dispositions prises ces dernières années, qui améliorent la compétitivité du système bancaire suisse est hélas! vite dressé, puisqu'il se limite à deux mesures. Il s'agit de l'allègement des exigences légales en matière de liquidités, intervenu au début de 1988, et en matière de fonds propres. (...) A l'inverse, nombreuses ont été les décisions gouvernementales qui, ces dernières années, ont entamé la crédibilité et la position de notre place financière.

On relèvera, puisqu'il n'y aurait eu que deux mesures positives, que les exigences légales atténuées en matière de liquidités ont été un facteur puissant de relance de l'inflation: les bénéfices records des banques en 1989 y trouvent une part d'explication. Mais qui paie les mesures correctrices aujourd'hui nécessaires?

Un secret bancaire assoupli

Dans ce domaine, la question du secret bancaire figure évidemment en première ligne. L'application de cette norme légale a certes toujours posé des problèmes délicats. Aujourd'hui cependant, les limites du secret bancaire sont

devenues si floues et si fluctuantes que la clientèle étrangère des banques suisses a de bonnes raisons de se montrer inquiète. Contrairement au Luxembourg par exemple, qui défend avec rigueur son secret bancaire contre les assauts de certains partenaires de la Communauté européenne, la Suisse multiplie les concessions face aux pressions internes et externes qu'elle subit, et tend à accorder l'entraide judiciaire sur des bases parfois fragiles. Il en résulte (...) une incertitude quant à la protection réellement offerte à la clientèle des banques, qui nuit à l'image de notre place financière.

On rappellera que, dans la lutte contre le délit d'initiés, les banques elles-mêmes, sans base légale, ont accepté un accord d'entraide judiciaire avec les Etats-Unis par peur de rétorsions menaçant leurs activités boursières. Cet accord ne s'appliquait qu'à un seul pays au mépris de la règle élémentaire de l'universalité du droit.

L'Etat de droit et les dictateurs

Dans le même ordre d'idée, le blocage précipité des avoirs en Suisse de dictateurs déchus, auquel le Conseil fédéral a procédé à diverses reprises ces dernières années, fait peu de cas des principes souvent proclamés de l'Etat de droit. Si une telle mesure n'est pas contestable sur le fond, elle est en revanche d'autant plus critiquable sur la forme qu'elle est inutile: dès que les banques ont connaissance de faits pouvant conduire à une procédure d'entraide judiciaire, elles sont en effet tenues, sous peine de sanctions, de prendre les dispositions nécessaires pour que les avoirs concernés ne puissent échapper à cette procédure. Dès lors, le blocage décrété par l'autorité fédérale a pour seule conséquence de nuire à l'image de

la place financière suisse, en donnant l'impression — fortement ressentie par la clientèle étrangère notamment — que la stricte application du droit n'est plus garantie dans notre pays, et qu'elle peut être subordonnée à des décisions politiques.

Mais la «connaissance des faits» ne semble pas avoir retenu les banques au moment de l'acceptation des dépôts.

Le délit d'initié

Au chapitre des incertitudes juridiques, on ajoutera la norme pénale réprimant le délit d'initié dans les opérations boursières. Là encore, ce n'est pas le principe d'une telle disposition légale qui est en cause. Mais le texte en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1988 est si imprécis que les banques ne sauront pas comment l'interpréter correctement, tant qu'aucune jurisprudence n'aura été établie.

Le texte, adopté après large consultation par le parlement, a fait l'objet d'un examen minutieux par les deux Chambres, où les banques ne sont pas sans influence. Mais évidemment ce qui gêne, c'est que le délit étant réprimé en Suisse, l'entraide judiciaire peut fonctionner.

Le blanchiment

La norme pénale, récemment adoptée par le parlement, sur le blanchiment d'argent sale laisse également planer une menace interventionniste sur notre système financier. Les banquiers ne contestent nullement le bien-fondé de cette norme, convaincus qu'ils sont de la nécessité de lutter fermement contre l'utilisation abusive du système bancaire aux fins de dissimuler l'origine criminelle de capitaux. Ils ont néanmoins quelques hésitations face à certaines imprécisions du texte et à l'interprétation extensive qu'elles permettent. En particulier, le principe de l'identification de l'ayant droit économique, imposé par l'article pénal, devra être défini de façon claire et précise quant à sa portée et à ses limites. Une définition trop large reviendrait en effet à confier aux intermédiaires financiers des tâches de police dont ils n'ont ni la vocation, ni la compétence, ni même les moyens. En poussant trop loin le goût du perfectionnisme, on risquerait d'obliger les banques à multiplier les contrôles au point de rendre notre sys-

Les salariés, éternels perdants

(pi) Le Tribunal arbitral de l'horlogerie a rendu son verdict dans le différend qui opposait la FTMH à la Convention patronale à propos de la compensation du renchérissement versé par les entreprises de la branche. On se souvient (DP 966) que le syndicat réclamait 5,2%: 3% au titre de compensation au renchérissement (d'août 1988 à août 1989) et 2,2% de revalorisation. Ce supplément aurait permis de rattraper, avec retard, la perte de pouvoir d'achat subie par les travailleurs depuis une douzaine d'années. Invoquant la conjoncture, souvent les patrons n'acceptaient en effet de verser qu'une compensation partielle. Depuis 1984, cette perte de pouvoir d'achat est estimée à 4,4% pour un salaire moyen.

A contre-cœur semble-t-il, à en lire la sentence, le Tribunal arbitral a donc débouté la FTMH, parce qu'il ne pouvait juger sa demande qu'en droit et non pas en équité. La Convention collective n'autorise en effet pas le syndicat à réclamer plus que le renchérissement de l'année de référence. Les travailleurs et les travailleuses qui se sont serré la ceinture les années de vache maigre pour éviter de mettre leur entreprise

dans l'embarras apprécieront. Mais soyons justes: cette convention a été signée, en 1986, par la Convention patronale et par la FTMH, qui «s'est laissée dépouiller de tout ce qui est négociation sur les salaires», selon Jean-Pierre Ghelfi, membre de la délégation syndicale de l'automne dernier.

Cette rigidité patronale est choquante — certaines entreprises ont heureusement été plus généreuses envers leurs employés que ce à quoi les obligeait le résultat des négociations. Arrivant chaque année à la table de négociation en invoquant, comme le prévoit la Con-

vention collective, la situation économique défavorable, les patrons refusent aujourd'hui au syndicat d'invoquer une conjoncture avantageuse.

Sans compter que, cette année, les travailleurs de l'horlogerie ont à subir une perte estimée à environ 2000 francs du fait que la compensation calculée d'août à août n'est versée qu'à partir du 1^{er} janvier suivant, c'est-à-dire avec une quinzaine de mois de retard sur les premiers effets du renchérissement. Si cette situation est supportable en période de faible inflation, elle est douloureuse lorsque les prix grimpent plus fortement, comme c'est le cas actuellement. Pour sûr qu'en 1991, lorsqu'il s'agira de négocier une nouvelle convention, la FTMH ne s'y laissera pas reprendre. Et à avoir trop tendu l'élastique, les patrons risquent de le recevoir en pleine figure. ■

ÉLECTION DU PROCUREUR GÉNÉRAL À GENÈVE

La compétence contre l'inertie

(jpb) Ce week-end, les Genevois élisent leur procureur général faute d'accord entre les partis pour choisir, parmi les juges en fonction, celui ou celle à même de remplir cette charge. Le candidat tout désigné par ses qualités propres et l'estime de ses pairs, Bernard Bertossa, a en effet un tort rédhibitoire aux yeux de certains: il est membre du parti socialiste.

Après divers avatars, une contre-candidature s'est finalement matérialisée en la personne d'un juge qui se préparait tranquillement à la retraite: celui qui empêche ainsi une élection tacite pour attribuer ce mandat, d'une durée de six ans, devra obligatoirement l'interrompre dans quatre années s'il l'emporte; en cours de législature, c'est alors le Grand Conseil, à majorité de droite, qui élira son successeur...

Si le soutien à Bernard Bertossa déborde très largement sa famille politique, sa campagne est toutefois handicapée par les usages du milieu (on ne fait pas de politique) et une attitude timorée (et si c'est l'autre qui est élu...): nombre d'avocats qui voteront pour lui, qui auront éventuellement apporté une contri-

bution financière, ont renoncé à faire connaître publiquement leur nom. A droite, la campagne est plus politique, anciens conseillers d'Etat et magistrats communaux à l'appui.

Et pourtant Bernard Bertossa allie à sa capacité de travail et à sa rigueur morale une réflexion originale sur le rôle et le fonctionnement de la justice comme service public. Animateur de l'Association des magistrats du pouvoir judiciaire où sont nées les principales tentatives de réformes, il aurait, comme procureur général, l'autorité nécessaire pour les conduire à chef. Encore faut-il que l'électorat bouscule l'inertie de la droite, solidement majoritaire dans le canton. ■

tème financier bureaucratique et inefficace, et de faire fuir la clientèle, étranger notamment.

Ne poussons donc pas trop loin en la matière le goût du perfectionnisme!

Le moindre écart

On se limitera à ces citations, mais tout y passe dans ce bilan: le droit de timbre, la commission des cartels, la prétention de limiter les effets de la hausse des taux hypothécaires, la politique à courte vue ou contradictoire du Conseil fédéral.

Si l'on a à l'esprit quelques scandales qui ont secoué la place financière suisse, à qui la faute? On appréciera cette formule litote: «Le moindre écart part rapport à la normale est prétexte à des interventions faussant les mécanismes économiques». ■

Bernard Bertossa, 48 ans, 3 enfants... Jean Maye, 61 ans, 3 enfants... Voici venu le temps des pères célibataires? Plutôt le compromis de la presse genevoise pour tenter de personnaliser l'élection du procureur général tout en renonçant à souligner que le socialiste est divorcé et vit en concubinage, et le démocrate-chrétien divorcé et remarié.

S'il te plaît, raconte-moi une histoire

(jg) «L'objectivité est illusion» écrit Umberto Eco, mais il est possible d'être objectif, de façon très empirique. Enrico Morresi, journaliste à la TV tessinoise, cite le célèbre essayiste (et romancier...) italien dans un passionnant article sur le journalisme-spectacle et la vérité paru le 15 avril dans *Telex*, la revue de la Fédération suisse des journalistes.

Pour l'auteur, la véracité dans la relation des faits est ce qui distingue le journaliste des autres métiers des médias. La distinction de Morresi entre «véracité» et «objectivité» est intéressante. Pour lui l'objectivité est une notion abstraite qui postule une transparence entre l'événement et sa relation, alors que la véracité est compatible avec un traitement et une mise en forme de la nouvelle.

Mais c'est dans l'analyse du journalisme-spectacle que le papier de Morresi se révèle le plus intéressant. Il note tout d'abord que le succès de *Blick* en Suisse alémanique a surtout eu des effets en Suisse romande, au vu des transformations de *La Suisse*, du *Matin*, voire de *24 Heures* ou de la *Tribune de Genève*. La chronique locale, les événements que l'on en tire et que l'on peut monter en épingle deviennent un facteur clé pour le succès du journal.

Ce n'est d'ailleurs plus l'énoncé de la nouvelle qui fait l'événement, mais le spectacle que l'on peut en tirer, l'histoire des personnages impliqués, le rôle des acteurs. On peut à bon droit utiliser des métaphores de théâtre, car le travail du journaliste consiste à remplir une scène vide avec des histoires qui intéresseront le public.

Morresi note la disparition de ceux qu'il appelle les «grands intermédiaires»: les sociologues, les psychologues et autres penseurs qui faisaient la médiation entre le cas particulier et l'explication générale. Ces médiateurs, fort utilisés par les journalistes dans les années septante, ont aujourd'hui à peu près disparu: place au fait brut et à l'émotion. A la limite, peu importe la question traitée, seule l'histoire compte.

Un des effets pervers de cette attitude consiste, surtout à la radio et à la TV, à privilégier le cas extrême, celui qui crée l'émotion chez le téléspectateur, et à traiter n'importe quel problème à travers

les illustrations les plus fortes et non les plus significatives.

L'auteur donne deux exemples. Celui d'une émission sur l'euthanasie décrivant le cas limite d'un médecin ayant abrégé les souffrances d'une patiente atteinte d'une tumeur qui lui ravageait le visage et celui d'un débat sur l'avortement introduit à travers l'exposé d'un viol. Même si la discussion qui suit reste sereine et nuancée, tout le climat de l'émission restera marqué par l'impact émotionnel du cas présenté.

L'émotion tirée d'une histoire finit par prendre le pas sur l'événement et dans le cas le plus extrême, elle ne se réfère plus à aucun contexte reconnaissable pour le

SONDAGES BIDONS

Réaction béton

(pi) Dani Ambühl, animateur à la télévision alémanique, a donc été licencié. Rappelons qu'il a, à l'aide de quelques ordinateurs personnels, faussé les résultats de la consultation régulière et téléphonique de *Blick* auprès de ses lecteurs. L'animateur voulait ainsi démontrer le manque de fiabilité du procédé utilisé par le plus grand quotidien helvétique.

Si le but de M. Ambühl était louable, il ne s'est pas entouré des précautions nécessaires. Il est ainsi intervenu dans des «sondages» qui concernaient directement la télévision et il ne s'est pas assuré de la couverture de son chef. Mais il n'empêche que le licenciement prononcé par Peter Schellenberg, directeur de la TV alémanique, est excessif. Cette réaction illustre la pression qui est exercée de toutes parts sur ce média: par les politiciens qui ne manquent pas une occasion de l'accuser de gauchisme; par

lecteur. Un quotidien romand a consacré récemment une affiche au divorce de Donald Trump, promoteur immobilier de New-York, dont le nom ne dit sans doute rien à 99% de la population romande. Il s'agissait seulement de raconter une histoire genre Dallas. Le rapport à une réalité identifiable n'a plus d'importance.

Enrico Morresi essaie de montrer que parfois ce n'est pas l'événement qui est important, mais la longue durée. Il cite un exemple donné par Eco, toujours lui, qui fait remarquer qu'une analyse des titres de la presse italienne entre 78 et 88 donnerait l'impression que le pays a sombré dans le chaos et s'est totalement effondré alors que durant la même période, l'Italie a redressé son économie et sa monnaie, a vaincu le terrorisme et a dépassé la Grande-Bretagne en ce qui concerne le PNB par habitant.

Ce serait une attitude très élitiste d'exiger que toute la presse ressemble au *Monde* ou à la *NZZ*, mais l'on peut au moins souhaiter que le rapport entre l'événement émotif et l'évolution de la société reste une des préoccupations majeures des journalistes, des rédacteurs et des éditeurs. ■

la course à l'audimat, le public profitant largement du choix dont il dispose de regarder les chaînes étrangères; et par le populaire *Blick* aussi qui cultive la critique à l'égard de la chaîne alémanique, en s'appuyant notamment sur les avis émis téléphoniquement par ses lecteurs. C'est justement ce dernier moyen de pression que Dani Ambühl voulait relativiser. Il n'a en effet aucune valeur scientifique, puisque la rédaction ne possède pas d'indication sur la provenance des personnes qui répondent à la question posée par une machine (pour faire connaître son avis, il faut appeler un numéro, attendre la réponse d'un automate, puis composer le 0 ou le 2 selon que l'on souhaite répondre oui ou non à la question posée). Et les possibilités de manipulation, comme l'a prouvé Dani Ambühl, existent. Pas besoin d'être un mordu d'informatique; il suffit d'acheter un de ces programmes capables de composer des numéros de téléphone, puis d'exécuter certaines commandes, comme de composer un 0 ou un 2 après avoir attendu un certain laps de temps,

Le cancer utile

(pi) La une de 24 Heures du jeudi 3 mai était consacrée aux difficultés des pays producteurs de tabac causées par la lutte contre le tabagisme. Rien ne manque: amorce du texte imprimé dans les pages intérieures, éditorial, dessin de Burki représentant un paysan exotique qui fait l'aumône avec un immense cendrier. Le tout apparaît comme une mise en question des programmes de l'Organisation mondiale de la santé.

Le problème est réel et méritait d'être soulevé. De nombreux pays du tiers monde tirent en effet une part importante de leur revenu de l'exportation de l'herbe à Nicot. Mais condamne-t-on les programmes de lutte contre la consommation de drogue sous prétexte qu'ils posent des problèmes sérieux à la Colombie?

Au lieu de relater fidèlement la brochure de l'Association internationale des producteurs de tabac, le grand quotidien lausannois aurait pu effectuer une enquête plus critique. Quelles cultures de substitution sont possibles, quelle est la position des organisations de développement, quelles mesures complémentaires l'OMS et les pays engagés dans cette lutte entendent-ils prendre pour éviter de ruiner les pays producteurs?

Car enfin, nous n'allons pas faire disparaître du jour au lendemain le tabac des étalages de nos magasins. Et le temps nous permet d'imaginer des solutions négociées.

Il est certainement possible de coopérer avec le tiers monde sans risquer un cancer des poumons.

l'opération pouvant être répétée toutes les trois, cinq, trente minutes.

Dans une interview accordée au *Tages-Anzeiger*, Fridolin Luchsinger, le rédacteur en chef du *Blick*, admet que les résultats de l'opération ne constituent pas un sondage représentatif. Il a d'ailleurs fait interrompre l'opération jusqu'à évaluation des possibilités de manipulation. Mais s'ils ne sont pas représentatifs, à quoi peuvent-ils donc bien servir? Dans tous les cas, la rédaction devrait s'interdire d'en utiliser les résultats. ■

Le financement des partis par les entreprises

(ag) Le monde politique français est secoué, avec la théâtralité et l'hypocrisie qui lui est propre, par la loi d'amnistie, rendue opportune par les poursuites engagées contre les sociétés finançant par fausses factures les campagnes électorales.

Qu'en est-il en Suisse?

Le *Pays vaudois* (26 avril, 3 mai) publie une étude érudite de Danielle Yersin, professeur de droit fiscal, sur le statut fiscal des partis politiques, de leurs membres et sympathisants. L'analyse est rendue plus complexe en Suisse par la diversité des pratiques cantonales.

On peut résumer ainsi, en ce qui concerne les contributions versées aux partis.

Lorsqu'il s'agit de contribuables de condition dépendante (salariés le plus souvent), la doctrine considère que les versements aux partis politiques, à quelque titre que ce soit, sont des dépenses d'emploi du revenu non déductibles et non pas des frais d'acquisition de celui-ci. La jurisprudence le confirme; elle est restrictive dans presque tous les cantons, même pour les contributions dues obligatoirement par un mandataire.

En ce qui concerne les indépendants, la doctrine admet que les versements puissent avoir le caractère de frais justifiés par l'usage commercial.

La question est ouverte de savoir si la

déduction doit être plafonnée ou sans limite. Dix cantons admettent ces déductions.

Les personnes morales peuvent de même faire valoir les versements aux partis politiques comme frais généraux; quelques cantons le refusent, d'autres plafonnent le montant.

Discussion

Une telle pratique et une telle doctrine créent évidemment une inégalité de traitement entre salariés, indépendants et personnes morales. Mais de surcroît la justification par l'usage commercial est de nature à mettre en doute l'impartialité de l'autorité, d'autant plus que les versements ne font l'objet d'aucune publicité et d'aucune transparence.

Le problème de l'égalité de traitement entre les partis est également posé par cette pratique. Il est évident que les largesses vont d'abord à ceux qui détiennent le pouvoir ou à ceux dont l'action et la doctrine sont agréées par les milieux économiques.

Si l'on considère que la déduction fiscale correspond à une diminution de recettes budgétaires, c'est-à-dire à une subvention indirecte par l'Etat, on peut dire que les partis politiques sont de fait déjà subsidiés, mais dans l'opacité et dans l'inégalité. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Cash a publié une comparaison des tarifs publicitaires des dix-neuf radios locales de Suisse alémanique. Les plus chères sont les deux radios zurchoises: 26 francs la seconde pour *Radio 24* et 23 francs pour *Radio Z*. Les meilleurs marché sont *Matterhorn* (Zermatt): 3 francs et *Thurgau*: 6 francs. Mais pour les publicitaires, ce sont les possibilités de contacts qui comptent et les meilleures marchés en chiffre absolu ne sont pas nécessaire-

ment les plus favorables en raison de leur audience réduite.

L'entreprise Zollikofer, qui publie le *St-Galler Tagblatt* et divers autres titres en Suisse orientale, avait acquis en 1985 un tiers des actions de l'entreprise de Romanshorn éditant le quotidien *Schweizerische Bodensee-Zeitung*. Elle vient d'acquiescer le deuxième tiers des actions et achètera le dernier tiers en 1992.

Ajoutons que les actions que la *Neue Zürcher Zeitung* envisage d'acquiescer de Zollikofer proviendront du portefeuille de l'industriel Stefan Schmidheiny.

Des mathématiques

Croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer: jamais plus je ne parlerai des livres d'Etienne Barilier. Ils sont si riches, qu'ils m'amènent à parler de quantité de choses, dont j'ignore le premier mot. D'où des lettres de lecteurs me montrant mon béjaune. Tenez, par exemple: ce que je disais d'Evariste Galois, de la quadrature du cercle et de la suite des nombres premiers... Monsieur Luc Pochon, à Corcelles (Neuchâtel), m'écrit ceci: «Fermat a prétendu avoir résolu un problème d'algèbre dont la solution n'a jamais pu être reconstituée (il s'est d'ailleurs certainement trompé!). Galois, lui, a inventé des méthodes qui ont servi, entre autres, à démontrer des parties de théorèmes proposés par son illustre prédécesseur (...) Dans votre carnet de DP 979, il me semble que vous fabriquez un nouveau personnage qui allie des particularités de l'un et de l'autre...»

Ma foi, c'est bien possible. Auquel cas j'aurais un don de romancier que je ne me connaissais pas.

Pierre de la Harpe (un ancien élève particulièrement remarquable) quant à lui, se dit déconcerté par le fait que «plus on inflige de mathématiques aux écoles en fin de sélection, moins les mathématiques "récentes" (disons d'après 1850) existent hors des cercles de professionnels»

Et il poursuit par des commentaires

auxquels je ne comprends presque rien, mais qui ne laissent pas de m'enchanter — après tout, je suis également enthousiasmé par *Un coup de dé jamais n'abolira le hasard*, de Mallarmé, qui m'est rigoureusement inintelligible — ça doit être ça, le snobisme: «Existe-t-il une formule fournissant la liste des nombres premiers? Non du temps de Fermat, Pascal et Mersenne. Mais oui du temps de Barilier! On connaît par exemple de telles formules dues à C.P. Williams (1964) et à J.M. Gandhi (1971). Il s'agit là de résultats jugés assez futiles par la majorité des mathématiciens, mais on ne peut nier que ces formules existent! Voici en revanche un résultat beaucoup plus profond, datant des années 1970, répondant à des questions formulées précisément il y a une centaine d'années: on connaît explicitement des fonctions polynomiales dont l'ensemble des valeurs strictement positives, lorsque les variables prennent des valeurs positives, coïncide exactement avec les nombres premiers (Yu. V. Matijasevic et autres).»

(Etienne Barilier, Etienne Barilier, voyez dans quels draps vous m'avez fourré!)

«L'impossibilité de calculer exactement le nombre π ? Là aussi, ce qu'on sait a évolué depuis l'âge classique. Lam-

bert... (cette fois, c'est bien de Lambert qu'il s'agit, et non de Rambert, l'avocat à qui le TF a accordé 54'000 francs!)...a montré en 1761 que π n'est pas quotient de deux nombres entiers. Bien mieux: Lindemann (1882) a considérablement précisé ce résultat en montrant que π est un nombre "transcendant". Mais sans doute s'agit-il là de propriétés, et non pas d'un "calcul" de π . On calcule π grâce à des algorithmes, dont le plus ancien semble dû à Archimède, et dont les plus récents nécessitent pour leurs justifications les élaborations les plus techniques de la théorie des nombres (Salamini, les Chudnosky...) Une très longue et très riche histoire.»

Pour ceux qui ne le sauraient pas, je précise que les algorithmes sont un ensemble de symboles et de procédés de calculs mathématiques — et que nous les devons à Muhammad ibn Msa al-Kharezmi, mathématicien arabe, probablement connu de Barilier, mais ignoré de moi.

«Quant à Galois, poursuit Pierre de la Harpe, il est vrai que certains de ses écrits sont perdus. Mais pour ce que, la veille de sa mort, il "prétendait avoir résolu" (DP 979), on l'a bien retrouvé, compris et considérablement développé depuis 160 ans.»

Et voilà. Si vous n'avez pas compris, moi je m'en lave les mains. Mais je remercie mes deux correspondants.

Et puis, n'oubliez pas de lire *Une Atlantide*... ■

COURRIER

Les vraies raisons

A propos de l'article «Le prix de la démocratie directe» (DP 993).

Votre collaboratrice Yvette Jaggi prétend expliquer pourquoi *L'Hebdo* ne s'est pas associé aux éditeurs qui soutiennent l'«euroinitiative». Ses hypothèses, formulées sous forme d'affirmations, ne correspondent pas à la réalité. Nous avons en effet sérieusement envisagé de nous allier à *Politik und Wirtschaft* pour promouvoir cette opération. Malheureusement, le magazine alémanique n'a pas respecté le calendrier convenu qui prévoyait un délai de réflexion, notamment pour préciser les rôles respectifs des journaux et du comité de patronage. De crainte d'être dépassé par un concurrent, notre confrère a

précipité les choses avant que ces points importants aient été mis au clair. Nous avons donc renoncé à participer à cette course de vitesse qui ne nous paraissait pas correspondre à la gravité de l'enjeu. Zurich ne nous a donné aucune consigne mais a confirmé au contraire, par la bouche de Michael Ringier lui-même, l'entière liberté de la rédaction en cette matière. Celle-ci discutait d'ailleurs très démocratiquement de l'opportunité et des modalités de l'opération au moment où *Politik und Wirtschaft* a cru bon de publier son scoop.

Quoi qu'il en soit, *L'Hebdo* continuera de suivre ce dossier historique avec la plus grande attention: comme il le suit depuis plusieurs années, à la différence d'autres journaux qui le découvrent in extremis. Ce qui d'ailleurs nous réjouit.

Jacques Pilet,
rédacteur en chef de *L'Hebdo*

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

A la recherche des vraies valeurs

(pi) Après un voyage en avant et un autre en arrière, il est temps de s'arrêter un peu sur le présent et de nous intéresser aux différents niveaux de l'économie roumaine. Je me concentrerai sur quelques phénomènes parfois anecdotiques qui constituent le quotidien des Roumains — et de bien des habitants de pays en voie de développement. Cette approche micro-économique n'a donc aucune valeur statistique et ne permet pas la généralisation.

J'ai une amie exilée roumaine dont la mère est restée au pays. A chaque occasion, elle charge des personnes se rendant à Bucarest de lui amener un peu de café, de thé ou de chocolat. Sans en avertir son messenger, elle a une fois glissé quelques billets de banque à l'intérieur d'un paquet de café, pensant ainsi faire une heureuse surprise à sa mère. Las, cet argent circule peut-être encore à travers le pays, enfermé dans son emballage. Celle à qui il était destiné n'en a en effet jamais profité pour se préparer d'excellents *ristretti*. Elle a tout simplement utilisé ce paquet, sans l'avoir ouvert, comme monnaie d'échange pour obtenir un service, un soin médical, faire s'ouvrir une porte ou assurer son inscription sur une liste d'attente en vue d'acheter une télévision couleurs, une voiture ou une paire de chaussures. Le chocolat est également apprécié, pas autant pourtant que le paquet de Kent, véritable valeur refuge. Un paquet vaut entre 150 et 300 lei, ce qui est énorme comparé au salaire moyen qui atteint environ 3000 lei. Mais les paquets mous ainsi que les longs sont moins cotés que les cartonnés de format normal.

Le paquet de Kent que j'offre au chauffeur qui nous fait traverser le pays finira ainsi dans les poches d'un policier qui a arrêté notre bus, sans raison semble-t-il. Nous évitons certainement de cette manière une longue attente et de fastidieux contrôles. Dans ces proportions, ces mœurs restent assez innocentes et ont un côté pittoresque. Difficile par contre de ne pas se révolter lorsque nous apprenons qu'un homme, père de douze enfants, a emmené à Bucarest dans ses valises plusieurs kilos de viande pour s'assurer les bons soins du médecin chargé d'opérer sa fille. Ou devant le récit de cette femme qui dut promettre

une télévision couleur pour bénéficier d'une intervention médicale urgente. La gratuité des soins médicaux devient toute relative.

Si le *bakchich* fait partie de la vie des Roumains, les voyageurs étrangers peuvent (et devraient...) s'en passer sans difficultés. Une attitude ferme et un aspect étranger font autant d'effet. Mais le problème, c'est que les touristes aiment beaucoup ce système où un paquet de clopes acheté 3 francs en vaut par son seul passage d'une frontière 50 ou 100 fois plus. Alors ils distribuent à la moindre occasion, excités par ce jeu du marchandage et du pouvoir, et contribuent ainsi à l'inflation du marché parallèle, rendant son accès encore plus difficile aux autochtones.

L'étranger a d'autres moyens de se sentir riche. Au change officiel, un franc suisse vaut 14 lei environ, quatre à cinq fois plus au noir (qui se pratique à échelle industrielle par tout garçon d'étage). Un billet de cent francs vous procure donc l'équivalent de deux salaires mensuels. Mais une fois les liasses

en poche, encore faut-il les dépenser, ce qui est une autre affaire. Rien à acheter, ou presque, qui coûte une somme vous donnant l'impression d'avoir «claqué» une partie de votre fortune. Restent quelques restaurants, la plupart anonymes parce qu'intégrés à de grands hôtels mais d'autres au charme désuet du vieux Paris, où vous payerez cent-vingt lei un repas avec entrée, vin et dessert. Pour le reste, voiture de location, hôtels, on vous demandera de payer en monnaie forte. Les catalogues de l'Office national du tourisme sont ainsi libellés en dollars. Quant à trouver un petit hôtel hors circuit, la chose est certes possible. Mais vous devrez alors payer en lei, en présentant une attestation officielle de change. Et la chambre vous sera facturée dix ou vingt fois le prix qu'aurait dû payer un Roumain.

Cette situation fait que nombre de personnes semblent être relativement riches en lei. Mais l'impossibilité de les échanger contre des devises rend un voyage à l'étranger impossible sans l'aide et l'invitation d'amis de l'Ouest.

Je suis troublé au moment de mettre le point final à cette série d'articles. Car après dix jours en notre compagnie, notre chauffeur se met à fumer des Kent. Comment interpréter cet acte? Signe d'un soudain effondrement des cours causé par un regain spontané de confiance en la monnaie nationale? Désir de frimer comme nous allumerions notre cigare avec un billet de cent francs? A court de Gauloises, j'accepte celle qu'il me tend. Je comprends alors pourquoi elles circulent tant sans être allumées: ces Kent sont horriblement mauvaises. ■

FIN

Les guides rouges

Avec (Nicolae Ceausescu), la politique roumaine gagnera en force et en souplesse. Animé d'un patriotisme profond, N. Ceausescu, qui considérait le communisme comme le couronnement d'une lutte plusieurs fois séculaire pour les libertés nationales et sociales, réconciliera la Roumanie avec son passé et ses traditions culturelles. Il attachera d'ailleurs d'autant plus d'importance à son patrimoine artistique et à son folklore qu'il puisera dans toutes les manifestations de sa

personnalité historique la justification du rôle qu'il entendait lui faire jouer dans le concert des démocraties populaires, comme au sein de la communauté internationale.

Cette citation n'est pas extraite d'un ouvrage de propagande édité par le Conducator, mais bien du *Guide bleu* sur la Roumanie, collection qui jouit d'une certaine estime dans le monde des voyageurs... L'édition date de 1981, mais c'est celle qui est encore en vente aujourd'hui chez les libraires. Et le reste des chapitres consacrés à l'histoire, à la culture et à l'art roumains sont à l'avenant...

Entre la nostalgie et le renouveau

(cfp) Réouverture de la Maison du Peuple à Bienne; des expositions sur le centenaire du 1^{er} Mai dans cette ville et à La Chaux-de-Fonds sont des raisons suffisantes pour s'y rendre.

Construite au début des années trente, pendant une crise économique sérieuse, la Maison du Peuple avait une grande valeur symbolique: elle était l'expression de ceux qui considéraient Bienne comme la ville de l'avenir. L'après-guerre est fatal à l'esprit qui animait les pionniers, ce qui provoque la faillite de la coopérative. Après bien des péripéties, une Communauté d'intérêts pour la Maison du Peuple fait aboutir une initiative populaire en 1982 et amène les autorités locales à reprendre le dossier. En 1983, le souverain approuve l'achat et l'assainissement pour un nouvel usage du bâtiment qui est devenu, l'an passé, le siège du Conservatoire de musique. Aujourd'hui tout l'immeuble est de nouveau à la disposition de la communauté locale avec des salles pour les sociétés et pour des spectacles. La brasserie de la Rotonde a retrouvé des habitués qui, pour certains, se souviennent des rencontres d'autrefois dans ce lieu de convivialité. A noter le numéro de l'hebdomadaire tous-ménages *Biel-Bienne* entièrement consacré à l'événement.

Luttes et espoir

Devenue centre communautaire, la Maison du Peuple ne renie pas le passé. Dans les manifestations de l'inauguration du bâtiment rénové, une place a été faite à l'exposition «100 ans du 1^{er} Mai en Suisse» qui entame à Bienne un tour de Suisse. Soixante documents d'époque tirés des archives de Roland Gretler (affiches, photographies, tracts) permettent de revivre une époque de luttes et d'espoir en un monde meilleur. Une publication bilingue dont le titre français est *Utopie et Solidarité* sert de catalogue, mais aussi de «livre d'images historiques et folkloriques sur l'histoire centennaires du 1^{er} Mai en Suisse». L'exposition est actuellement visible à Zu-

rich puis elle le sera à Lucerne.

L'exposition de La Chaux-de-Fonds est plus vaste dans son thème et plus limitée géographiquement puisqu'elle place le 1^{er} Mai dans l'action du mouvement ouvrier de la région. Ouverte jusqu'au 16 juin à la Bibliothèque communale (rue du Progrès 33), elle est susceptible d'initier le novice à l'histoire du mouvement ouvrier des montagnes neuchâteloises et de captiver le connaisseur par la documentation exposée. C'est aussi l'occasion de redécouvrir l'origine du journal *La Sentinelle*, fondé en 1890 dans la mouvance du congrès de reconstitution de l'Internationale en 1889. La

rédaction était assumée par Walter Biolley «avec la collaboration d'économistes». Mais d'autres journaux apparaissent dans l'exposition, par exemple *Notre Samedi soir*, *causerie entre femmes* et *Le Rameau d'olivier*, *Bulletin de l'Alliance des enfants*, deux périodiques animés par T. Combe (Adèle Huguenin) dont le nom n'est peut-être pas complètement oublié. Une vitrine est consacrée au monde ouvrier dans la littérature neuchâteloise et des documents audiovisuels sont présentés. En bref, un retour dans le passé certes nostalgique, mais qui peut aussi être encourageant. A noter dans ces deux expositions, la place occupée par la police dans la surveillance du mouvement ouvrier. Les nombreux documents d'archive présentés à La Chaux-de-Fonds montrent que les détenteurs du pouvoir ont toujours utilisé la police pour contrôler des activités pourtant légales. ■

RÉUNIFICATION

De Bâle à Liestal, tout simplement

(cfp) Pendant longtemps le demi-canton de Bâle-Campagne a été le plus jeune membre de l'Alliance fédérale. L'entrée en souveraineté du canton du Jura lui a ravi ce rôle.

Or, il y a plusieurs semaines maintenant, quelques dizaines de personnalités représentatives de Bâle-Ville (3 communes, 37 km², 192'000 habitants), lassées des difficultés auxquelles se heurte toute tentative de réunification des deux demi-cantons, séparés depuis 1833, ont lancé un manifeste en faveur d'une adhésion de la ville à Bâle-Campagne (73 communes, 428 km², 227'000 habitants). L'accueil de cette idée originale n'a pas été très chaleureux. Le conseiller aux Etats et professeur de droit Rhinow, travaillant à Bâle mais habitant dans l'autre demi-canton, émet des réserves à l'encontre de ce procédé considéré comme trop simpliste.

Une fois de plus, face à une solution inédite, on commence à ergoter et ce blocage condamne à l'immobilisme. Il convient de se souvenir que le 18 juin 1988, la majorité des électeurs de Bâle-Campagne a voté pour la transformation du demi-canton en un canton à part entière. La solution propo-

sée par le manifeste offre une réponse facile à cette proposition. La séparation de 1833 était due à une attitude arrogante des aristocrates de la ville. Aujourd'hui tout serait effacé puisque Liestal serait le chef-lieu du canton réunifié.

Ce n'est plus cette ville dont Henri Druey, futur conseiller fédéral, nommé commissaire fédéral en raison des troubles des années trente du siècle passé, écrivait, le 23 octobre 1832: «Mais me voici à Liestal depuis le 5 octobre. C'est une capitale encore bien novice; c'est une ville bien petite, bien pauvre, bien laide en comparaison de son orgueilleuse et opulente voisine.» La séparation de la capitale politique et de la capitale économique offrirait des avantages certains. Au surplus, le poids d'un canton de Bâle comptant 420'000 habitants face à une région Alsace en comptant 1,5 million et un Bade-Wurtemberg de près de 10 millions d'habitants serait un peu plus lourd que la présence de deux partenaires suisses dans la région haut-rhinoise. Il n'y a pas que le Lauffonnais qui interpelle Liestal et le reste de la Suisse.